



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 11/02/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS (a procuration pour Mme BRUGAT), MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DAUGREILH), THIEBLIN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme COURROS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Etait absente non excusée : Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE Vincent a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°17

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Projet d'acquisition d'un minibus Activités service EASA et services municipaux

Il est proposé à notre assemblée d'acquérir le minibus de l'association EJIL au prix forfaitaire de 6 000 € préciser que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et décide d'acquérir le minibus de l'association EJIL au prix forfaitaire de 6 000 €.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES